Directives du Collège SSH relatives à la possibilité de reprendre le présentiel à partir du 8 février 2021 sous certaines conditions

# 1/ Public et type d'enseignement concernés :

- les TD de L1 et L2;
- les CM et TD de master ;
- les enseignements ayant obtenu ou ayant demandé une dérogation de la Rectrice pour le semestre pair.

## 2/ Capacité de la salle :

- Respect de la distance de 1m radial entre chaque étudiant ;
- Respect de la capacité de salle affichée, transmise et arrêtée dans le respect de 1m radial à l'entrée de chaque salle; <u>dans l'attente de la transmission du tableau</u> <u>récapitulatif et de l'affichage</u>, accueillir les étudiants à hauteur de 25% environ de la capacité nominale de la salle;
- Mise en réserve des chaises par rubalise par les services dans les meilleurs délais pour faciliter le respect de la capacité d'accueil.

## 3/ Typologie des enseignements

• Le respect de la distance de 1m radial entre chaque étudiant réduit la capacité d'accueil des salles et nécessite le maintien des enseignements en hybride.

#### 4/ Examens

Recommandation d'organiser les examens et/ou contrôle continu en présentiel.

#### 5/ Restauration des étudiants

Salle dédiée : la capacité à dédier une salle au sein du Collège SSH est à l'étude du fait de la mobilisation des salles à forte capacité pour la reprise en présentiel et à petite capacité pour le tutorat et les étudiants nécessitant une connexion réseau. Une communication sera faite à ce sujet.

Sous réserve d'avoir la capacité d'une salle dédiée :

- Surveillance constante par un étudiant du type « étudiant sentinelle / tutorat transversal »;
- Registre d'entrée et sortie ;
- Respect d'une distance de 2 mètres ;
- Mise à disposition de produits d'hygiène aux usagers en charge de nettoyer leur espace de restauration avant et après le repas;
- Nettoyage quotidien de la salle dédiée.